

Réunion téléphonique avec M. le Recteur ce 19 mars 2020 :

Le Recteur dit qu'il utilisera ce mode d'échange pour communiquer pour les jours ou les semaines à venir avec les organisations syndicales.

Dans son introduction, il remercie les personnels comme il a pu le faire dans son courrier de début de semaine, qu'il a conçu comme un courrier de cohésion. Chacun(e) est à son travail dans des conditions nouvelles, qui ne sont pas idéales, par exemple au niveau informatique.

« Merci pour cela, mais je m'en doutais vu l'état d'esprit depuis 4 semaines. »

Selon lui, le confinement durera 15 jours au moins, mais la fermeture des écoles va durer.

1) Première priorité : l'accueil des enfants de soignants :

Le Recteur répond au courrier intersyndical UNSA/FSU/CFDT, il dit en comprendre l'esprit.

Il souligne qu'on est au rendez-vous et qu'on peut en être fiers.

Pour le moment, ne sont gardés que les enfants des personnels de santé qui ne peuvent pas être gardés ailleurs.

Pour le moment, ce sont 700 enfants qui sont accueillis. M. le Recteur a souhaité regrouper les enfants par pôles, par soucis de rationalisation, pour tenir sur la durée. Ce sont des « classes uniques de campagne multiniveaux » pour mailler le territoire.

En réponse au courrier intersyndical :

A) Hygiène sanitaire :

- Le Recteur a rappelé au préfet, aux communes, que les locaux doivent être nettoyés par leurs services, et que du savon et des serviettes doivent être mis à disposition.
- Pour les gants, il se réfère aux préconisations du ministère de la santé : ils ne sont nécessaires qu'avec les personnes malades et il n'est pas sain de les porter toute la journée.
- Les masques sont utiles pour les soignants avec des malades et aux malades dans leur environnement familial.
Avec le respect des gestes barrière, le lavage des mains, le respect des distances (ne pas se mettre à hauteur des jeunes enfants), le port du masque n'est pas utile. Il reconnaît qu'il y a une priorisation très forte des masques, les policiers n'en n'ont pas non plus .
- Le rectorat essaie d'avoir du gel, un département en aura demain (il n'a pas dit lequel).
Il dit essayer de développer l'usage le gel (quand on en a) pour augmenter la barrière.

B) Cadre juridique :

Le Recteur est encore en attente du ministère d'éléments réglementaires.

Les collègues volontaires auront une autorisation de circuler, vers leur école ou une autre. Pour la semaine, pour les mercredis, les samedis, les dimanches, cette autorisation équivaut à un ordre de mission et reporte de fait la responsabilité sur l'employeur, donc le recteur.

Le ministre est fier de l'engagement des personnels et rappelle qu'il doit la sécurité physique des personnels dans l'exercice de leurs fonctions.

Cet accueil est basé sur le **VOLONTARIAT** des enseignants, **y compris les mercredis et les week-ends**.
(Rappel du SE Unsa : Il s'agit d'un service de garde, ou d'aide au travail donné par l'enseignant de la classe de l'élève, mais les volontaires n'ont pas à faire classe).

Pour les samedis et les dimanches, les collectivités locales sont à la manœuvre avec les préfets.

2) Seconde priorité : la continuité pédagogique pour les enfants allophones, ou pour les enfants sans ordinateur ou imprimante :

L'enjeu est que cette période ne laisse aucun enfant au bord du chemin .

Le Recteur adressera un nouveau message aux collègues particulièrement pour ces enfants.

Les pistes pédagogiques sont traduites en 8 langues. (Mme Robine, ex Rectrice, actuelle Ambassadrice de France en Bulgarie a proposé de les traduire en Bulgare) .

Un sujet pratique n'est pas résolu : comment trouver des points relais pour la livraison de documents qui est très complexifiée (voire interdite) depuis le confinement ?

3) Les réseaux informatiques :

Il identifie deux difficultés auxquelles nous avons dû faire face :

- la capacité des réseaux (cf article de Vosges matin ce jour),
- les problèmes de connexion.

Les services s'y attendaient. C'est un problème de taille des « tuyaux », les services du rectorat travaillent avec la région, le département pour tenter de résoudre ces problèmes.

Quelles réponses apporter ?

Les « inactifs devant clavier » seront déconnectés au bout de 20 min au lieu d'1 heure actuellement.

Priorité sera donnée aux réseaux pour les professeurs et les élèves de 8H à 18h. (serveur et bureau numérique).

Pour le moment, il n'a pas été décidé de mesures plus fortes de régulation du trafic. Le Recteur veut laisser la main aux directeurs ou aux personnels de direction car il veut garder la motivation des élèves.

Il demande aux OS de faire remonter les situations de télétravail encore compliquées localement.

4) **Autres points :**

- **Communication avec les familles** : ne pas utiliser les réseaux sociaux (ex whats'app avec les parents) à cause de la RGPD, c'est un souci qu'il faudra réguler plus tard.
- **Instances** : on doit identifier celles qu'on maintient et celles qu'on reporte mais elles doivent se tenir. On s'inscrit dans une période plus ou moins longue, donc doit continuer à travailler pour préparer la rentrée, le mouvement, etc...
Les instances seront dématérialisées, le CTA prévu le 17 mars, reporté au 23 mars, se tiendra la semaine prochaine (mais pas lundi), et se fera certainement par échange de mails.
- **Les examens et les concours** sont reportés au 5 avril, après il ne sait pas. *(Cela laisse à penser qu'ils pourraient être reportés encore, le Recteur ne l'a pas dit, mais bon...)*
- **Les personnels sous contrats** : les AESH, les AED, les services civiques auront toujours leur contrat. Pour les autres personnels qui arrivent bientôt en fin de contrat, le Recteur étudiera au cas par cas.

- **Mouvement des personnels second degré** : *(la question doit se poser aussi auprès des DSDEN pour le premier degré)* L'ouverture des serveurs sera-t-elle prolongée ? Comment cela se passera-t-il pour les accusés de réception ? :

Réponse de la Secrétaire Générale, Mme Jeannin : on s'inscrit dans un temps qui nous oblige à être à l'heure à la rentrée. La majorité des personnels administratifs travaillent en télétravail, on doit imaginer des procédures qui seront différentes des précédentes. Il faut laisser le temps aux collègues de s'installer dans leur organisation de télé travail.

Ils reculeront la date de fermeture du serveur.

Mouvement des non titulaires : il aura lieu. Globalement l'ensemble des opérations seraient maintenues.

Ils reviendront vers les OS quand ils en sauront plus.

Prochain RDV téléphonique mardi après-midi 16h30.

éducation